le 20 décembre 2017

LA PRISE OBD, PRESERVEE PAR L'EUROPE

Après des mois de recherche du meilleur compromis possible à Bruxelles pour l'homologation et la normalisation à venir des véhicules connectés, une décision fondamentale a été arrêtée ce soir : les acteurs des services de l'automobile ont obtenu le maintien de la prise OBD, y compris en roulage, et des avancées en matière d'accès à l'information sur l'entretien et la réparation.

D'importantes clarifications ont ainsi été confirmées par le comité des représentants permanents européen. Alors que certains acteurs industriels plaidaient pour une fermeture de la prise OBD, notamment en roulage, Bruxelles a décidé de la maintenir ouverte pour l'accès aux informations techniques, les tests de viabilité routière ou le développement de l'innovation…

Cette disposition attendue par l'ensemble des acteurs des services de l'automobile, conforte l'action du CNPA dans les groupes de travail ISO au sein desquels il avait déjà obtenu le maintien d'une prise OBD dans l'architecture des véhicules étendus (ExVe).
Le CNPA se félicite de l'unité et de la cohérence de vues partagées avec de nombreux acteurs, dont la FEDA, pour garantir une économie de l'après-vente indépendante et compétitive, en mesure de répondre durablement aux besoins de mobilité des Européens.

« *C'est une décision très forte pour l'avenir : le maintien de la prise OBD, c'est la reconnaissance par les autorités européennes de la nécessité de conserver un accès standardisé et sécurisé aux données des véhicules, pour permettre à tout type de services de se développer. Ce que l'on a joué à Bruxelles, c'est préserver la capacité de notre filière de la mobilité à innover et à se maintenir dans un environnement toujours plus concurrentiel et en pleine mutation. C'est une grande satisfaction pour le CNPA, qui marque avec ces avancées, un résultat significatif pour notre filière dans son ensemble*. » déclare Francis Bartholomé, Président national du CNPA.

Après le résultat très important obtenu aujourd'hui, le CNPA et le CECRA continueront de suivre ce dossier jusqu'à sa soumission en janvier prochain au Parlement et au Conseil des Ministres.

> À propos du CNPA
Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) est le principal mouvement d'entrepreneurs des métiers de la mobilité : commerce et distribution de véhicules, de carburants, de nouvelles énergies, réparation, recyclage, nouvelles mobilités, et toutes les offres de services aux automobilistes.
5ème organisation professionnelle de France, le CNPA anime une filière forte de 139 000 entreprises et 400 000 emplois implantés sur tout le territoire.